



RÉPUBLIQUE OCÉANIQUE DE SEA PROTECTION

DÉCRET SOUVERAIN No 2025-0810/01

Portant création des agences fédérales et recrutement d agents

Vu la Constitution de la République Océanique de la Protection des Océans ;

Vu la nécessité de renforcer la sécurité nationale, la protection maritime et la défense des intérêts stratégiques de la République ;

Sur décision souveraine,

ARTICLE 1 - Création des agences fédérales

Il est institué, à compter de la promulgation du présent décret, les agences fédérales suivantes :

1. Agence Fédérale des Renseignements et de la Sécurité Nationale (AFRSN)

2. Agence Fédérale de Protection du Souverain et de la Garde Souveraine (AFPSGS)

3. Agence Fédérale Maritime de Surveillance et de Protection des Océans (AFMSPO)

4. Agence Fédérale de Lutte contre la Criminalité et le Terrorisme (AFLCT)

5. Agence Fédérale de la Défense et des Opérations Stratégiques (AFDOS)

6. Agence Fédérale des Douanes et de la Protection des Frontières Maritimes (AFDPFM)

7. Agence Fédérale de la Sécurité Civile et des Situations d'Urgence (AFSCSU)

8. Agence Fédérale de Renseignement Économique et Technologique (AFRET)

9. Agence Fédérale d Investigation et de Contre-Espionnage (AFICE)

10. Agence Fédérale de la Protection des Ressources Marines et Écologiques (AFPRME)

ARTICLE 2 - Recrutement

Un recrutement immédiat et exceptionnel de 37 500 agents fédéraux est ordonné afin d assurer la mise en place et le fonctionnement opérationnel des agences susmentionnées.

ARTICLE 3 - Autorité hiérarchique

Les directeurs des agences fédérales relèvent directement de l Autorité Souveraine et du Conseil de Sécurité Nationale.

ARTICLE 4 - Dispositions budgétaires

Le financement, les moyens matériels et logistiques alloués aux agences fédérales sont classés SÉCURITÉ NATIONALE - CONFIDENTIEL DÉFENSE.

ARTICLE 5 - Entrée en vigueur

Le présent décret prend effet immédiatement à compter de sa publication au Journal

Officiel de la République Océanique de la Protection des Océans.

Fait à Wellington, le 10 aout 2025

Par ordre du Souverain